

# Séance budgétaire du 8 avril 2022

## Discours du Président



Chers Collègues,

Bienvenue à cette séance habituellement appelée « séance du vote des taux ».

Aujourd'hui, force est de constater qu'au fil d'une succession de réformes, l'autonomie fiscale n'est plus aux mains des Départements, à l'exception des Droits de Mutation à Titre Onéreux (plus communément appelé frais de notaires) fiscalité indirecte dont nous fixons le taux, et qui nous permet je le souligne, de faire figure d'exception.

Cette séance d'avril est donc plutôt un point d'étape intermédiaire entre les Budget Primitif et Budget Supplémentaire. Elle nous réunit ce matin pour le vote de plusieurs dossiers qui confortent notre dynamique de solidarité, notre volonté de moderniser le territoire et notre engagement à agir pour les générations futures.

Ces dossiers, dont vous avez tous eu le détail, répondent à des problématiques contextuelles et confirment une nouvelle fois le rôle majeur de la collectivité pour accompagner l'aménagement équilibré, raisonné et durable de l'Indre.

Privé par l'État de toute marge de manœuvre et de toute autonomie sur les recettes fiscales, contraint par des compensations qui ne sont pas à la hauteur des dépenses inhérentes à nos missions, les Départements ont leur lot d'inquiétudes...

2022 nous assène un nouveau coup d'épée avec la baisse annoncée de 20 % des financements de la Région, soit une coupe brutale de 5,2 millions d'euros par an pour notre collectivité et par voie de conséquence, au détriment de nos projets.

Et puis, nous en sommes tous conscients, les dépenses augmentent.

L'accompagnement des personnes les plus fragiles nécessite davantage de moyens financiers et humains. L'augmentation des coûts de fournitures et d'énergies engendrent des hausses de dépenses significatives dans tous les projets que nous entreprenons.

Néanmoins, nous continuons à faire face.

Nous faisons face à nos obligations, nous faisons face aux imprévus, nous faisons face à l'engagement pris envers nos concitoyens de moderniser le territoire, et envers nos communes et nos associations de les accompagner toujours plus.

Notre séance aujourd'hui s'inscrit dans ce contexte.

Et si notre liberté chaque année est restreinte, nous sommes viscéralement attachés à l'autonomie que nous avons construite et que nous nous employons à préserver. Celle-là même qui nous permet de poursuivre une dynamique d'investissement, celle-là même qui nous permet de lancer chaque année des actions innovantes pour l'attractivité.

Alors, avec ces nouveaux projets nous réitérons notre choix d'actions justes et ambitieuses, innovantes et solidaires.

Oui, le Département est solidaire,

Au delà de ses compétences majeures d'accompagnement des plus fragiles, la collectivité agit à de multiples niveaux pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Avec des droits de mutation (DMTO), qu'on appelle aussi frais de notaire, qui restent à 3,8 %, alors qu'à l'exception du Morbihan, la totalité des Départements a fait le choix de les relever à 4,5 %, nous maintenons une volonté d'agir sur le logement. Une mesure qui bénéficie aux acquéreurs avec une économie de plus de 1200 euros sur un prix moyen à 150 000 euros.

Dans le même temps, nous appliquerons, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, l'exonération facultative de ces DMTO sur les ventes de logements réalisées par les organismes HLM.

Là encore, c'est notre volonté que d'accompagner les plus modestes dans l'accession à la propriété, avec une économie engendrée de plusieurs milliers d'euros. Cette mesure incitative porte ses fruits puisque sur les quatre dernières années, le nombre de vente est en augmentation.

Solidaire toujours, Le Département souhaite maintenir la qualité de la restauration dans les collèges sans en impacter le coût pour les familles qui ont à charge 1/3 du coût réel du repas, les 2/3 restant étant à la charge du Département.

Vous le savez, le conflit en Ukraine provoque une envolée des prix des énergies et de certaines denrées engendrant une répercussion sur le budget des collèges.

Ainsi, une dotation exceptionnelle de 65 000 € sera affectée aux 23 collèges de l'Indre proposant un service de restauration.

Un geste fort de la collectivité démontrant la possibilité de maintenir le coût facturé du service, tout en conservant la qualité des repas servis aux 5 262 collégiens demi-pensionnaires à laquelle nous sommes très attentifs.

Le Département est volontaire et tient ses engagements.

Dans le cadre du Très Haut Débit pour tous en 2025 et pour maintenir la cadence dynamique du déploiement de la Fibre dans l'Indre, le Département avance 4,8 M€ pour la 1<sup>ère</sup> tranche terminée et 7 M€ pour la 2<sup>e</sup> afin de pallier le décalage des subventions notamment celle de l'État. En matière de révolution numérique, nous n'avons pas le droit d'être en retard au regard de la demande de nos entreprises qui ont besoin de la fibre pour se développer, et des nouvelles organisations de travail.

Nous refusons que les territoires ruraux, comme l'Indre, subissent une concurrence déloyale sur le numérique.

Engagés pour l'avenir, il nous faut poursuivre un programme d'actions ambitieux concernant deux grands sujets majeurs que sont la qualité de l'eau et la transition énergétique.

Le Département a fait le choix d'accompagner les collectivités au titre de la solidarité territoriale en maintenant un Fonds dédié départemental de l'eau, et là encore nous faisons figure d'exception. En 2022, ce sont 1 200 000 € d'aides inscrites à notre budget.

La nouvelle convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour la période 2022-2024, permettra de répondre à un double enjeu qui est à la fois le maintien des aides à l'investissement en matière d'assainissement et d'eau potable et la mise en œuvre du nouveau schéma départemental d'alimentation, et la création de la cellule d'animation et de suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques. Sur ce dernier point, il s'agit de la préservation des zones humides au travers notamment des Espaces Naturels Sensibles et du bon état des eaux de nos cours d'eau et l'adaptation au dérèglement climatique. Un axe dont on doit se réjouir pour la qualité et la préservation de notre milieu naturel.

Justement, l'impérieuse nécessité d'agir face au changement climatique en s'inscrivant dans une ambition nationale de neutralité carbone en 2050 nous invite à un nouveau programme d'actions. L'objectif est ambitieux mais ô combien nécessaire si l'on veut préserver les conditions de vie des générations futures.

Un premier bilan a été réalisé sur la dernière décennie avec l'objectif de moins 20 % d'émissions de gaz à effet de serre. Le programme d'investissement important réalisé par le Département notamment sur les collèges et les centres routiers de l'Indre a permis d'abaisser de 23 % nos émissions de gaz à effet de serre. .

Pour poursuivre cette dynamique, un nouveau plan est nécessaire pour atteindre les objectifs. Les principales mesures qui seront mises en place sur les dix prochaines années sont détaillées dans votre document. Sans revenir dans le détail je souhaite insister sur les actions que nous mettrons en place en matière de modes de chauffage et d'autoconsommation d'électricité qui représenteront un investissement de 30 millions d'euros.

Ce deuxième palier est essentiel pour répondre aux exigences d'économie d'énergie et pour conforter le cadre de vie bénéfique et préservé de notre département.

Voilà chers collègues, les grandes orientations de cette séance.

Avant de conclure,

2022 devait être une année de calme retrouvé, de fin de pandémie, bref une année d'accalmie. Le contexte est quelque peu différent. Le virus, s'il circule toujours, ne remplit plus les services d'urgence mais la vigilance reste de mise notamment auprès des personnes les plus fragiles. La crise sanitaire, non encore enrayée, se superpose à une crise humanitaire. En décidant d'envahir l'Ukraine, le Président russe a décidé de s'attaquer à un modèle, celui de la démocratie. Chaque pays doit faire face aux conséquences économiques et humaines, chaque citoyen les subit de plein fouet par la diminution du pouvoir d'achat, les difficultés à se projeter dans l'avenir... plus que jamais nous devons être aux côtés de nos concitoyens.

L'actualité du Département confirme une nouvelle fois sa mission de soutien aux personnes les plus fragiles et de modérateur des effets de la crise. Après le vote du Budget Primitif pour l'année 2022, cette nouvelle séance budgétaire vient confirmer nos axes prioritaires.

En effet depuis quelques années, la hausse conséquente des investissements de la collectivité participe à la dynamique de la commande publique, au bénéfice de nos entreprises et donc de nos emplois. Le Département reste le premier partenaire des communes et des associations (avec des fonds communaux à guichets ouverts et un soutien financier à toutes nos associations).

Des axes essentiels que nous poursuivrons tout au long de cette année, conformément à nos engagements. Des axes qui confortent la qualité de notre cadre de vie et assurent un lien social. Telles sont les missions essentielles des Départements.

Aussi, et pour finir, je voulais revenir sur des déclarations faites il y a quelques semaines par le Président de la République, qui, s'il est réélu, supprimera les Départements.

L' échelon départemental a pourtant tout son sens !

Le Département est une collectivité qui cumule la proximité et l'efficacité dans un territoire aux contours géographiques historiques. Dans l'Indre, c'est un lien fort et fidèle qui unit le Département de l'Indre à ses 241 communes, l'ensemble des conseillers départementaux aux 220 000 concitoyens, et à une administration présente sur l'ensemble du territoire. Il exerce ses missions de solidarités humaines et solidarités territoriales en tenant compte de la spécificité du territoire, avec équité, et souci d'accompagner les projets structurants si importants pour nos territoires ruraux !

Souhaitons que l'élu (e) plébiscité à l'issue du 2<sup>e</sup> tour en ait bien conscience !

Je vous remercie.